

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 108 (1982)
Heft: 25

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Satigny GE	Salle omnisports et locaux annexes, CP	Architectes genevois établis dans le canton de Genève; architectes confédérés domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1980; architectes étrangers domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1972	20 déc. 82 (10 sept. 82)	15-16/82 B 86
Commune de Chêne-Bougeries GE	Aménagement du village de Chêne-Bougeries, CI	Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domiciliés à Genève avant le 1 ^{er} janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile	29 déc. 82	11/82 B 70
Ministère français de la Culture	Concours international pour la création de nouveaux meubles de bureau	Architectes d'intérieur, designers et plasticiens	29 déc. 82	18/82 B 97
Office des constructions fédérales, Lausanne	Logements (appartements et villas), Préverenges, CP	Tous les architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud ou originaires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat	24 janvier 83 (6 sept. 82)	14/82 B 82
Baudepartement des Kantons Solothurn	Kantonsspital in Olten, CP	Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind	11 février 83 (23 juillet 82)	
Etablissement public pour l'aménagement de la région Défense, Etat français	Concours international, Centre international de la Communication, deux ministères, Paris, CP	Les concurrents devront justifier du droit d'exercer la profession d'architecte dans leur pays, avoir déjà réalisé un bâtiment public ou un ensemble de logements, avoir déjà participé à un concours d'architecture national ou international	1 ^{er} mars 83 (30 sept. 82)	18/82 B 98
Verwaltungskommission des Bezirksspitals St. Josef, Tafers	Umbau- und Erweiterungsbau des Bezirksspitals, CP	Alle im Kanton Freiburg heimatberechtigten oder seit dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) und im Berufsregister des Kantons Freiburg oder im REG eingetragenen, selbständigen Architekten	31 mars 83 (6 sept.- 4 octobre 82)	
Ville de Nyon	Concours d'architecture pour la construction du collège secondaire des Ruettes, CP	Concours ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés et exerçant leur activité professionnelle dans les districts de Nyon, de Rolle, d'Aubonne et de Morges, avant le 1 ^{er} janvier 1982	18 février 83 (30 nov. 82)	23/82 B 126
«Oeuvre»	Concept global de collecte, de ramassage et d'éventuelle récupération des déchets nocifs, CI	Créateurs professionnels et étudiants des écoles d'art domiciliés en Suisse depuis au moins 3 ans	23 février 83 (31 oct. 82)	20/82 B 110
Commune d'Ayent VS	Aménagement d'espaces publics à Saint-Romain, commune d'Ayent, PI	Concours ouvert aux architectes domiciliés dans la commune depuis le 1 ^{er} janvier 1982 ou originaires d'Ayent, établis en Valais	14 mars 83 (12 nov. 82)	
Stadt Biel, PTT, Schweiz. Mobiliarversicherung	Reitschulareal Biel, CP	Fachleute, welche seit dem 1. Jan. 1981 in den Kantonen Bern, Jura, Neuenburg und Solothurn ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Biel heimatberechtigt sind.	2 mai 83 (15 nov. 82)	
Gemeinde Hallau SH	Alters- und Pflegeheim «Im Buck», Hallau, CP	Architekten, die im Kanton Schaffhausen seit mindestens dem 1. Januar 1981 ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder ein schaffhausisches Bürgerrecht besitzen. Unselbständige Fachleute und Studenten, sofern sie seit mindestens dem 1. Januar 1981 ihren Wohnsitz im Kanton Schaffhausen haben	16 mai 83 (dès 3 jan.- 31 mars 83)	
Gouvernement français	Opéra à la Place de la Bastille à Paris	Concours international, informations: Mission Opéra Bastille, rue de Laborde 38, F-75008 Paris, France	(20 déc. 82)	24/82 B 130
Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires FIHUAT	Concours international pour étudiants inscrits dans les facultés d'urbanisme et d'aménagement régional	Informations: R. Cofaut, Tour Maine-Montparnasse, avenue du Maine 33, b.p. 116, F-75755 Paris, Cedex 15	1 ^{er} avril 82	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Energie: six concours pour tous les jeunes

Six grands concours sont lancés ces jours de Montreux, dans la perspective du «Projet énergie» 83, semaine de réflexion sur la problématique énergétique qui s'est tenue du 24 au 27 novembre 1983, au Centre de congrès et d'expositions de la ville.

Ces concours, destinés tout particulièrement aux élèves des écoles de Suisse romande, consistent en la présentation de reportages, d'études, de travaux, d'enquêtes, etc., en rapport avec l'énergie. Les participantes et participants — tous les jeunes jusqu'à 20 ans — ont le choix entre six formes d'expression: montages audiovisuels, films super-8, video, dessins ou affiches, réalisations pra-

tiques ou encore concours de la meilleure idée pour économiser l'énergie. Les écoles peuvent inciter leurs élèves à participer aussi bien individuellement que par classes.

Un jury neutre décernera de nombreux prix aux travaux les plus intéressants. Ces derniers seront classés en plusieurs catégories, tenant compte de l'âge et du nombre de réalisateurs. Les inscriptions et demandes de participation sont à adresser au «Projet énergie», case postale 44, 1820 Montreux 2.

Les centres d'animation au cinéma de Suisse romande ont accepté d'encourager ces différents concours — le projet énergie étant placé sous le patronage de l'Office fédéral de l'énergie — et la Télévision suisse romande a également montré son intérêt.

tut fédéral de recherches en matière de réacteurs; «Le cycle du combustible nucléaire et la sécurité d'approvisionnement en Suisse», par M. Jacques Rognon, Dr sc., vice-directeur des Forces motrices bernoises et président de la Société suisse des ingénieurs nucléaires (SOSIN); «Gestion des déchets nucléaires», par M. Cl. Vuilleumier, Dr sc., FMB, membre de la commission technique de la CEDRA; «La surgénération», par M. Jacques Ligou, ingénieur diplômé, adjoint scientifique et chargé de cours à l'Institut de génie atomique à l'EPFL; «Le rôle probable de l'énergie nucléaire en Suisse en l'an 2000», par M. André Gardel, Dr ès sciences techniques, professeur à l'EPFL; «La non-prolifération des armes nucléaires et la Suisse», par le professeur Claude Zangger, di-

recteur adjoint de l'Office fédéral de l'énergie.

La projection de films comportait les titres suivants:

«Naissance d'une centrale nucléaire», «U comme Uranium», «La surgénération».

Une table ronde concluait les discussions de cette journée.

Simultanément à la journée d'étude, l'ASPEN organisait son 3^e festival du film sur l'énergie. Une quinzaine de courts métrages visant, par une information objective de l'opinion publique, à dépassionner le débat énergétique ont été projetés dans la salle «Le Cinématographe» de la Cinémathèque suisse.

Les prochaines journées de l'ASPEN seront consacrées à l'énergie solaire (samedi 18 décembre 1982 au Casino de Montbenon) et aux centrales hydroélectriques (mars 1983).

Actualité

Place de l'énergie nucléaire dans le bilan énergétique suisse et 3^e festival du film sur l'énergie

4^e journée d'étude ASPEN — Conférences sur l'énergie nucléaire

L'ASPEN a organisé le 26 octobre 1982, au Casino de Montbenon à Lausanne, sa 4^e journée d'étude et, simultanément, à l'intention du public, son 3^e festival du film sur l'énergie. Les journées d'étude ASPEN constituent des rencontres trimestrielles réunissant les membres de l'association et des représentants des pouvoirs publics, de l'industrie et de l'enseignement, intéressés aux problèmes de l'énergie.

Après avoir consacré ses dernières journées d'étude à l'énergie géothermique et à la recherche de pétrole et de gaz en Suisse, à la conversion énergétique de la biomasse et à l'énergie éolienne et à la combustion du charbon pulvérisé et à la production de combustibles liquides et gazeux à partir du charbon, l'ASPEN a organisé cette nouvelle journée d'étude sur l'énergie nucléaire.

Depuis la première application d'ordre économique faite en 1956, l'énergie nucléaire a rapidement gagné en importance. Au milieu de 1981, on dénombrait 268 centrales nucléaires en exploitation. Actuellement, en Suisse, un quart environ de l'énergie électrique est produit par les centrales de Beznau I et II, Mühleberg et Gösgen. La centrale de Leibstadt, en voie de réalisation, va venir renforcer cette capacité.

Dans sa conférence «La place de l'énergie nucléaire dans le bilan énergétique suisse», M. Georges Visdei, architecte SIA, président de l'ASPEN, souligna que: «dans une conception globale de l'énergie, l'énergie nu-

cléaire n'a pas un rôle privilégié à jouer. Elle n'est qu'une composante. Le Conseil fédéral n'est pas resté inactif dans ce domaine et il a créé en 1974 la Commission pour une conception globale de l'énergie (CCGE). Après 4 années de travaux intensifs, la Commission a publié son rapport qui comprend entre autres la description de 13 scénarios d'évolution. D'autre part, un groupe d'associations écologiques a également publié le fruit de ses travaux dans un rapport intitulé: *Au-delà de la contrainte des faits*. On constate que, dans le scénario de la Conception globale de l'énergie, la contribution de l'énergie nucléaire pourrait représenter la moitié de la production de l'électricité ou 13% de l'énergie totale, ceci correspondant à une puissance de l'ordre de 6000 MWe. En se référant à la variante proposée par les associations écologiques, l'énergie nucléaire apporterait une contribution plus faible, mais non négligeable, qui correspond à une puissance installée de 2000 MWe.»

«Ces deux propositions prévoient chacune le recours à l'énergie nucléaire bien que partant de prémisses différentes. Cette constatation nous amène à conclure qu'il est nécessaire de compter avec l'énergie nucléaire dans la couverture de nos besoins énergétiques. Cette remarque justifie pleinement le thème retenu par l'ASPEN pour sa 4^e journée d'étude.»

Le programme de cette journée comportait en outre les exposés suivants:

«Sécurité des installations nucléaires», par M. J. P. Buclin, CSA, directeur EOS; «Recherche en matière de sécurité de réacteurs aujourd'hui — Limites et possibilités d'une contribution suisse», par M. H. Bargmann, Dr sc., chef de Division «Sécurité et environnement de l'Insti-

Lettre ouverte

La règle et l'abus

IAS n° 19 du 16 septembre 1982

Monsieur le Rédacteur, *Ingénieurs et architectes suisses* a publié, le 16 septembre dernier, l'article d'un certain M. Slobodan M. Vasiljevic alias «Dédale» (voir remarque ci-dessous. *Réd.*), attaquant certaines de mes œuvres en des termes qui dépassent la critique objective et les règles de correction régissant les rapports entre membres de la SIA.

A la réponse polémique, je préfère le silence du mépris, car la façon dont le sujet est traité n'en mérite pas plus.

Je laisse donc votre correspondant à ses pleurnicheries, ses réquisitoires pontifiants, son style tortué et brouillon, ses leçons d'un homme qui a choisi d'écrire plutôt que de construire: c'est plus facile, moins fatigant et moins risqué.

Pierre Braillard,
architecte SIA-AGA, Genève

On nous permettra deux remarques au sujet de la lettre de M. Braillard:

1. Le thème abordé par M. Vasiljevic a touché d'autres collègues, qui nous en ont parlé. Nous regrettons que le dialogue ne puisse avoir lieu, mais respectons le choix de M. Braillard.
2. Contrairement à ce que semble croire notre correspondant, notre collaborateur «Dédale» n'a rien de commun avec M. Vasiljevic et tient à ce que soit respectée sa totale indépendance. Dont acte.

Rédaction

Le diagnostic thermique des bâtiments

IAS n° 21 du 14 octobre 1982

Messieurs, C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de l'article

cité en référence car, je me plais à le souligner, il met en évidence de façon très claire certaines limites voire lacunes des méthodes habituelles de «diagnostic thermique» d'un bâtiment, en particulier de celles présentées par l'Office fédéral des questions conjoncturelles.

Toutefois il me semble que, pour être parfaitement convaincant, il aurait été nécessaire de préciser les points suivants:

Dans quelle mesure les six villas familiales présentées comme identiques différaient-elles sur les plans

- de l'enveloppe du bâtiment,
- de l'exposition aux influences climatiques,
- du comportement des habitants?

En effet, en l'absence de ces données objectives, il est difficile de juger de la supériorité de la méthode de la «signature énergétique» par rapport à une analyse plus «classique» de la situation existante. D'autant plus que ces différents critères doivent être, à mon avis, de toute façon déterminés afin de pouvoir proposer des améliorations valables du comportement thermique de ces immeubles.

D'autre part, quand l'auteur examine (p. 288) «la signature du régime de relance matinale», il commet une assez grave erreur de raisonnement puisque la puissance effectivement nécessaire pour maintenir une température donnée durant les jours les plus froids, qui sert de base au calcul du «surdimensionnement», suppose un fonctionnement de 24 h. sur 24 h. durant ces jours. Il ne peut ainsi pas être question d'arrêt total durant la nuit, donc de relance matinale.

Loin de vouloir polémique, il me semble que ces divers points mériteraient quelques explications complémentaires que je me réjouis de trouver dans un prochain article de l'auteur.

Jacques Tripet,
ing. SIA et entr. dipl., Ependes